

FORMULAIRE DE RÉSERVATION EXPOSANTS 2019

SECTION 1 INFORMATIONS SUR VOTRE ENTREPRISE

Responsable

Entreprise

Adresse

Ville

Code Postal

Téléphone

Cellulaire

Adresse Courriel

Site internet

Facebook

QUELLE CATÉGORIE VOUS DÉFINIT LE MIEUX ?

Mieux **S'inspirer**

(Ressourcement, yoga, ayurveda, voyages, méditation, spas, etc.)

Mieux **Penser**

(Formations, coaching de vie, lectures, thérapies, organismes de soutien, etc.)

Mieux **Vivre**

(Santé alternative, médecine holistique, produits naturels, produits écologiques, mise en forme, beauté, etc.)

Mieux **Manger**

(Alimentation saine, bio et/ou locale, végétarisme, véganisme, gestion du poids, etc.)

SECTION 2 TARIFS DES KIOSQUES

TARIFS

Kiosque 10' x 5'	525 \$
Kiosque 10' x 10'	875 \$
Kiosque 20' x 5'	875 \$
Kiosque 20' x 10'	1425 \$

Kiosque clé en mains, incluant : table (6 pieds), 2 chaises, tapis de sol et corbeille à papier.

Il sera possible de réserver du mobilier supplémentaire auprès du fournisseur Media System. Ils communiqueront directement avec vous.

EMPLACEMENT GARANTI

Pour un léger **supplément de 50 \$**, il est possible de confirmer un bout d'allée (coin).

ÉLECTRICITÉ

15 AMP = 80 \$/ Week-end

J'ai besoin de connaître les tarifs pour plus d'ampérage



SECTION 3 VISIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE



BROCHURE OFFICIELLE DU SALON

Profitez d'une visibilité dans la **brochure** du *Salon Mieux-Être* qui sera remise à tous les visiteurs et **distribuée dans plus de 50 000 foyers de la Montérégie** via le **Publisac**.
(Offre valide jusqu'au 20 septembre)



MAGAZINE MIEUX-ÊTRE

Profitez d'une visibilité supplémentaire dans le **magazine Mieux-Être**, édition octobre 2019 qui sera en kiosque le 29 août prochain.
(Offre valide jusqu'au 15 juillet)

**PUBLICITÉ
1/4 DE PAGE**
dans la brochure
OPTION A **350 \$**



**PUBLICITÉ
1/4 DE PAGE**
dans le magazine *Mieux-Être*
Ajouter **150 \$**

**PUBLICITÉ
1/2 DE PAGE**
dans la brochure
OPTION B **550 \$**



**PUBLICITÉ
1/2 DE PAGE**
dans le magazine *Mieux-Être*
Ajouter **250 \$**

**PUBLICITÉ
1 PAGE**
dans la brochure
OPTION C **750 \$**



**PUBLICITÉ
1 PAGE**
dans le magazine *Mieux-Être*
Ajouter **350 \$**

**TOPO
ÉDITORIAL**
dans la brochure
OPTION D **425 \$**



**TOPO
ÉDITORIAL**
dans le magazine *Mieux-Être*
Ajouter **125 \$**

SECTION 4 FACTURATION ET PAIEMENT

MONTANT POUR LE KIOSQUE		\$
EMPLACEMENT GARANTI	+ 50 \$	\$
OPTION VISIBILITÉ		\$
CODE PROMO	-	\$
<hr/>		
	Sous-total	\$
	ÉLECTRICITÉ + 80 \$	\$
	TPS/5% (782826 689 TT0001)	\$
	TVQ/9,975% (1225 234 180 TQ0001)	\$
	TOTAL	\$

ADRESSE DE FACTURATION

Idem que la section 1

Responsable

Entreprise

Adresse

Ville

Code Postal

INFORMATION CARTE DE CRÉDIT

Visa

MasterCard

Nom du titulaire de la carte

Numéro de la carte

Expiration

Mois

Année

CVC (3 chiffres à l'arrière)

Signature

Courriel (Obligatoire afin de recevoir le reçu.)

SECTION 5 LOGISTIQUE

IDENTIFICATION DU KIOSQUE

Nom que vous souhaitez inscrire sur le bandeau d'identification de votre kiosque
(L'inscription sera écrit par défaut en lettre majuscule, plus il y a de caractères, plus ce sera écrit petit)

TABLE ET CHAISES

J'utiliserai la table nappée, noire - INCLUSE

J'utiliserai les 2 chaises - INCLUSES

CONFÉRENCE

Tous les exposants peuvent soumettre un sujet de conférence ou un atelier. Notez toutefois que la programmation finale demeure à la discrétion des organisateurs et que seuls les candidats retenus seront contactés.

Je souhaite soumettre une conférence de 30-45 minutes

Je souhaite soumettre un atelier de 30-45 minutes

Sujet

SACS-CADEAUX

Je souhaite offrir 200 items promotionnels qui seront remis
aux 100 premiers visiteurs du samedi et du dimanche.

Description

Je confirme avoir lu et compris les conditions et responsabilités de l'exposant de l'Annexe A.

À la réception de ce contrat dûment signé, une facture vous sera envoyée par courriel.

Notez que votre réservation sera confirmée seulement lorsque la facture sera payée en totalité.

Date

Mois

Année

Signature

**Retournez par courriel à salonmieuxetre@lexismedia.ca
ou par télécopieur (514-394-7157)**

ANNEXE A

CONDITIONS ET RESPONSABILITÉS DE L'EXPOSANT

RÉSERVATION

Seules les candidatures respectant la mission du Salon Mieux-Être seront acceptées.

Votre réservation sera officielle lorsque le paiement sera acquitté en totalité.

FRAIS D'ANNULATION

- 150 \$ de frais seront exigés avant le 21 juin 2019;
- 50 % des frais seront applicables entre le 22 juin et le 3 octobre 2019;
- 100 % des frais devront être acquittés après le 4 octobre 2019

AMÉNAGEMENT DES KIOSQUES

Le fournisseur Média Systems est responsable de l'installation et de l'identification de votre kiosque. Il assure également la livraison et l'installation de l'ameublement et des accessoires supplémentaires que vous pouvez louer moyennant des charges supplémentaires.

Afin de préserver l'esthétique du Salon, tous les kiosques seront de couleur identique, mais pourront être personnalisés avec votre propre matériel (bannière de style *roll-up*, *stand* parapluie ou demi-lune, étagère, comptoir, etc.). À noter que les murs et rideaux ont 8 pieds de haut; tout décor excédant cette hauteur devra être approuvé par Groupe Lexis Média.

Tout le matériel meublant votre kiosque (mobilier, présentoir, étagère, *roll-up*, etc.) ne doit pas déborder dans les allées de circulation.

Au besoin, l'entreposage de vos produits pourra se faire de façon discrète dans votre kiosque. Si vous disposez d'un inventaire plus imposant, veuillez en aviser les organisateurs du Salon afin de réserver un espace à cet effet.

DROIT DE L'ORGANISATEUR

Lexis Média (organisateur) se réserve le droit de modifier l'horaire des présences et/ou l'emplacement des kiosques s'il le juge nécessaire, ou même d'annuler l'événement et ce, pour quelque raison que ce soit. Dans un tel cas, l'organisateur s'engage à rembourser à l'exposant la somme totale déjà versée.

VOS RESPONSABILITÉS EN TANT QU'EXPOSANT

L'exposant doit assurer une présence continue (au moins une personne) en tout temps à son kiosque. Il est donc interdit de quitter le Salon avant les heures de fermeture.

Aucune nourriture provenant de l'extérieur (de type livraison par exemple) n'est acceptée pendant les heures d'ouverture du Salon. Une cantine santé sera disponible sur place et un salon exclusif sera mis à la disposition des exposants.

L'exposant doit prévoir des sacs pour l'emballage de ses produits vendus.

Un kiosque ne pourra à aucun moment être cédé à une autre personne et/ou entreprise sans le consentement de Lexis Média.

L'exposant doit veiller à la préservation de l'espace loué. Il ne doit pas se servir de clous, de vis, de crochets ou autres dispositifs pour fixer quelque objet que ce soit aux murs du kiosque.

Tout dommage fait au matériel d'Espace St-Hyacinthe, du fournisseur de kiosques et d'ameublement, des autres exposants ou des visiteurs, sera à la charge de l'exposant. S'il en ressent le besoin, l'exposant doit se prévaloir à ses frais d'une assurance. Groupe Lexis Média et Espace St-Hyacinthe se dégagent de toutes responsabilités EN CAS DE pertes, de vols ou autres incidents.

L'exposant doit respecter les visiteurs et ses collègues exposants. Tout appareil provoquant du bruit de façon abusive est interdit.